

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 6 juin 2011 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Étaient présents : le Maire Clive Kiley et conseillers Bernard Gagné, Claude Lacroix, Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

1) Ordre du jour

88-06-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 3 mai 2011

89-06-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault *QUE* le procès verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2011 soit adopté avec corrections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Dépôt du certificat d'attestation de l'approbation des personnes habiles à votre relativement au Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt de 17M\$ en conséquence

En vertu de l'article 556 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le plus tôt possible après la confection de son certificat, le greffier ou secrétaire-trésorier en fait lecture, le cas échéant, aux personnes présentes à l'endroit où le conseil de la municipalité tient ses séances ou à tout autre endroit que le greffier ou secrétaire-trésorier détermine, ainsi que l'article 557, le greffier ou secrétaire-trésorier dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante ;

Le Directeur général et Président des élections municipales, par la présente, certifie la réception du certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, préparé par Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe, concernant le règlement intitulé comme suit :

408 Règlement pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17M\$ en conséquence

3) Urbanisme

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction et de lotissement du mois de mai 2011

DÉPÔT

Le rapport des permis de construction et lotissement du mois de mai 2011 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Exigence de respect des demandes de la Municipalité auprès de la Communauté métropolitaine de Québec dans le cadre de la préparation du PMAD

90-06-11

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que la demande d'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité déposée à la CMQ le 20 avril 2011 soit introduite au PMAD avec les bonifications nécessaires pour faire suite aux récentes prévisions démographiques de l'Institut de la statistique ;

90-06-11

ATTENDU le premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) adopté le 28 avril 2011 par le conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ;

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie de la CMQ ;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite promouvoir le modèle de développement de Shannon misant sur la qualité de vie et un environnement enchanteur et sain ;

ATTENDU le plan d'urbanisme de la Municipalité ;

ATTENDU QUE ce plan constitue la pierre angulaire du développement de Shannon et qu'il est issu d'un consensus populaire des citoyens et citoyennes de Shannon ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de PMAD contient des éléments qui doivent être amendés afin de tenir compte des particularités de Shannon ;

CONSIDÉRANT l'article 2.24 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

DE TRANSMETTRE à la Communauté métropolitaine de Québec les demandes de modifications suivantes :

- 1- La considération des nouvelles données de l'Institut de la statistique du Québec sur la croissance démographique de la municipalité dans les demandes d'agrandissement du périmètre urbain tout comme celles des mises en chantier des dix dernières années ;
- 2- De considérer le principe de consolidation comme cible plutôt que critère afin de tenir compte de la réalité du milieu ;
- 3- Inclure les terrains vacants et les réseaux viabilisables comme secteurs de consolidation possible sans exiger qu'il n'y ait aucun impact sur les infrastructures ;
- 4- Le PMAD désigne la Route 369 comme axe structurant de type 3. Il s'agit d'une route numérotée sous la responsabilité du MTQ. Il existe donc plusieurs restrictions dont la limitation au niveau des entrées charretières. Le PMAD devrait prévoir des dispositions qui exemptent la municipalité des critères de l'axe structurant puisque celle-ci est sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec ;
- 5- Que le PMAD contienne un chapitre visant le respect des droits acquis ;
- 6- Que le projet de barrage hydro-électrique de la municipalité dans la rivière Jacques-Cartier soit identifié au PMAD comme source d'énergie renouvelable au même titre que les projets de parcs éoliens ou de centrales de biométhanisation ;
- 7- Que le PMAD traite de la base militaire de Valcartier comme élément structurant du territoire en identifiant ses impacts positifs en termes de retombées économiques et sociales ;

ET D'EXIGER du conseil de la CMQ et des instances concernées qu'elles retiennent ces demandes dans la préparation du deuxième projet devant être adopté d'ici le 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Avis de motion – Règlement 417 modifiant le Règlement de lotissement concernant les ronds de virée

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 415 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 350 SUR LE LOTISSEMENT CONCERNANT LES RONDS DE VIRÉE »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 Avis de motion – Règlement 418 modifiant le Règlement relatif aux nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures concernant les ronds de virée

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 415 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 385 RELATIF AUX NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES IMPLIQUANT DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES CONCERNANT LES RONDS DE VIRÉE »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 Projet de développement rue Hillside – rond de virée

91-06-11

CONSIDÉRANT le Règlement relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, M. Wayne Lannin a déposé une demande d'ouverture du prolongement de la rue de Hillside ;

CONSIDÉRANT le Règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE le projet, tel que déposé, contrevient à l'article 4.7 du Règlement de lotissement qui interdit les ronds de virée « *toute opération cadastrale ayant pour effet de créer une rue en impasse (cul-de-sac) ou en tête-de-pipe est prohibée* » ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande le refus, tel que déposé, de la présente demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon refuse, tel que déposé, le projet d'ouverture du prolongement de la rue de Hillside.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6 Projet de développement rue de Kildare – rond de virée

92-06-11

CONSIDÉRANT le Règlement relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, Développement S.C. Inc. a déposé une demande d'ouverture du prolongement de la rue de Kildare ;

92-06-11

CONSIDÉRANT le Règlement de lotissement numéro 350 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet, tel que déposé, contrevient à l'article 4.7 du Règlement de lotissement qui interdit les ronds de virée « *toute opération cadastrale ayant pour effet de créer une rue en impasse (cul-de-sac) ou en tête-de-pipe est prohibée* » ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande le refus, tel que déposé, de la présente demande compte tenu dudit règlement de lotissement ainsi que du fait que le bouclage du réseau routier et d'aqueduc serait possible vers la rue William ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon refuse, tel que déposé, le projet d'ouverture du prolongement de la rue de Kildare ;

ET QUE la Municipalité de Shannon demande au promoteur de privilégier le bouclage du réseau routier et d'aqueduc vers la rue William.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7 Projet de développement rue du Parc – rond de virée

93-06-11

CONSIDÉRANT le Règlement relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du propriétaire, 2538-5436 Québec Inc., a déposé une demande d'ouverture du prolongement de la rue du Parc ;

CONSIDÉRANT le Règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE le projet, tel que déposé, contrevient à l'article 4.7 du Règlement de lotissement qui interdit les ronds de virée « *toute opération cadastrale ayant pour effet de créer une rue en impasse (cul-de-sac) ou en tête-de-pipe est prohibée* » ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande le refus, tel que déposé, de la présente demande compte tenu dudit règlement ainsi que du fait que le bouclage du réseau routier et d'aqueduc serait possible vers la rue de Galway, Phase II ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon refuse, tel que déposé, le projet d'ouverture du prolongement de la rue du Parc ;

ET QUE la Municipalité de Shannon demande au promoteur d'opter pour le bouclage du réseau routier et d'aqueduc vers la rue de Galway, Phase II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8 Projet de développement rue des Hirondelles – rond de virée

94-06-11

CONSIDÉRANT le Règlement relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, 2538-5436 Québec Inc., a déposé une demande d'ouverture du prolongement et bouclage de la rue des Hirondelles ;

CONSIDÉRANT le Règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE le projet, tel que déposé, contrevient à l'article 4.7 du Règlement de lotissement qui interdit les ronds de virée « *toute opération cadastrale ayant pour effet de créer une rue en impasse (cul-de-sac) ou en tête-de-pipe est prohibée* » ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande le refus, tel que déposé, de la présente demande compte tenu que le projet démontre deux ronds de virées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon refuse, tel que déposé, le projet d'ouverture du prolongement et de bouclage de la rue des Hirondelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.9 Projet de développement rue Guilfoyle – rond de virée

95-06-11

CONSIDÉRANT le Règlement relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, Développement S.C. Inc. a déposé une demande d'ouverture du prolongement de la rue Guilfoyle ;

CONSIDÉRANT le Règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE le projet, tel que déposé, contrevient à l'article 4.7 du Règlement de lotissement qui interdit les ronds de virée « *toute opération cadastrale ayant pour effet de créer une rue en impasse (cul-de-sac) ou en tête-de-pipe est prohibée* » ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande le refus, tel que déposé, de la présente demande compte tenu dudit règlement ainsi que du fait que le cours d'eau *Leddy's Brook* traverse les deux terrains, et recommande la réalisation d'une étude d'impacts environnementale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon refuse, tel que déposé, le projet d'ouverture du prolongement de la rue Guilfoyle ;

ET QUE la Municipalité de Shannon demande promoteur de réaliser une étude d'impacts environnementale du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.10 Projet particulier d'urbanisme PP11-006, 1^e projet d'acceptation de principe et détermination de l'échéancier d'adoption

96-06-11

CONSIDÉRANT le règlement 308 relatif aux demandes de projets particuliers ;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation, déposé par M. Marco Boilard, d'un projet particulier portant le numéro PP11-006 pour la propriété située au 105 rue de Calais, zone H-30, sur le lot 386-31, afin de permettre l'usage d'un commerce artisanal/sportif pour la préparation d'appâts pour la chasse ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de projet particulier PP11-006 conditionnelle à ce que le requérant respecte et se conforme aux conditions suivantes :

- 1° que le requérant soumette une liste des produits à transformer ;
- 2° que les opérations ne produisent aucune odeur, bruit excessif ou vapeur ;
- 3° qu'aucune vente au détail ne soit effectuée sur les lieux ;
- 4° que la construction soit munie d'un système de ventilation adéquat.

modifié

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

APPUYÉ par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe la présente demande de projet particulier PP11-006, conditionnelle à ce que le requérant respecte et se conforme aux conditions énumérées par le Comité consultatif d'urbanisme ;

QUE le non-respect des conditions imposées mènera à l'annulation de la présente acceptation de demande de projet particulier PP11-006 ;

QUE le non-respect de tout arrêt de travaux demandé ou ordonné de l'inspecteur municipal, par avis écrit, remis de main à main, par courrier recommandé ou livré par huissier, entraîne automatiquement des pénalités journalières de 10 000.\$;

ET QUE le Conseil fixe la date de la tenue de l'assemblée publique de consultation au 4 juillet 2011 et accepte l'échéancier d'approbation de la présente demande de projet particulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSULTATION

Le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA11-006 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de cette demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

3.11 Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA11-006 – Domaine de Sherwood, autorisation d'usage et d'implantation de meublés touristiques

97-06-11

CONSIDÉRANT la demande relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) déposée par la firme 9200-7939 Québec Inc., M. Sylvain Boisvert, propriétaire du lot 393-16, zone V-78, pour des meublés touristiques ;

CONSIDÉRANT le Règlement relatif au PIIA, le Règlement de zonage et la grille des spécifications concernant les chalets de villégiature et la zone V-78 ;

97-06-11

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme demande au requérant le respect des règlements susmentionnés dans tous les aspects applicables et recommande au Conseil l'acceptation de la demande dès l'atteinte de la conformité audits règlements ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

APPUYÉ par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et autorise, en principe, la demande de P.I.I.A. de la firme 9200-7939 Québec Inc., M. Sylvain Boisvert dès l'atteinte de la conformité aux règlements susmentionnés dans tous les aspects applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSULTATION

La dérogation mineure DM11-130 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de cette demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

3.12 Dérogation mineure DM11-130 – 10B rue Kiley, maison implantée à 15 degrés de la rue

98-06-11

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM11-130 déposée par M. Marc Beaulieu, propriétaire du lot 388-26 situé au 10B rue Kiley, zone H-30 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet d'implanter un bâtiment principal à angle de 15° par rapport à la ligne avant, alors que l'article 6.3 du Règlement de zonage permet un angle maximal de 10° ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM11-130 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

APPUYÉ par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM10-130.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Travaux publics

4.1 Règlement 415 sur les soupapes de sûreté

RÈGLEMENT
NUMÉRO 415

RÈGLEMENT NUMÉRO 415

Le règlement numéro 415 *Règlement sur les soupapes de sûreté* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Modification de la résolution 77-05-2011 concernant la municipalisation de la rue O'Shea, Phase II

99-06-11 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la modification de la résolution 77-05-2011 afin de lire comme suit :

77-05-11 *CONSIDÉRANT* la résolution 186-11-2009 acceptant en principe la demande
modifiée d'ouverture du prolongement de la rue O'Shea (11 terrains) ;

CONSIDÉRANT la réception provisoire des travaux et la recommandation de municipalisation de la firme d'ingénierie, Dessau Inc. le 16 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics accepte, tel que déposé par la firme d'ingénierie, la réception provisoire des travaux et la liste de finalisation des ouvrages ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la municipalisation du prolongement de la rue O'Shea (11 terrains) dès la réception de :

- a) un cautionnement de garantie des travaux effectués, valide pour une période de deux (2) ans au montant de 10 000.\$;
- b) une garantie bancaire des travaux à effectués, valide pour une période d'un (1) an au montant de 54,500.\$;
- c) une lettre de la firme d'ingénierie, Dessau Inc., confirmant la réception des quittances, le coût total des travaux effectués et confirmant que les travaux ont été effectués conforme au plans et devis ;

QUE Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un contrat d'acquisition de ladite rue dès la réception des documents susmentionnés ;

QUE la date de signature de l'acquisition de ladite rue ferait foi de la date du début des autorisations de permis de construction sur cette partie de rue ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Parcs et Loisirs

5.1 Autorisation d'allocation de crédits de 15 000\$ pour la tenue du Summerfest 2011

100-06-11 *CONSIDÉRANT QUE* le comité consultatif du *Winterfest* propose la première édition d'un festival *Summerfest, Festival des Sports* les 24, 25 et 26 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité n'a pas été prévue au budget 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

100-06-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon octroi un budget de 15,000.\$ pour la tenue d'un festival *Summerfest, Festival des Sports* les 24, 25 et 26 juin 2011 ;

ET QUE les sommes soient appropriées à même le surplus au fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Sécurité publique et Incendies

7.1 Adjudication de contrat à Dalton Ford pour l'achat d'un véhicule automobile pour le Service de sécurité de maque Ford Fusion

101-06-11

CONSIDÉRANT la résolution 79-05-2011 refusant les appels d'offres, par invitation pour l'achat d'un véhicule utilitaire et demandant les coûts pour un véhicule de marque Ford Fusion 2011 ;

CONSIDÉRANT l'autorisation de procéder par appel d'offres, par invitation, l'achat d'un véhicule utilitaire pour le nouveau Service de sécurité, créé pour la surveillance des parcs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues soit :

CIE	Type	PRIX
La Pérade Ford Inc.	Ford fusion 2011	19,595.\$
Desjardins Auto Collection Inc.	Ford fusion 2011	19,846.\$
Dalton Ford	Ford fusion 2011	19,575.\$

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'appel d'offres du plus bas soumissionnaire soit, Dalton Ford pour l'acquisition d'un Ford Fusion 2011 au coût de 19,575.\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Environnement et Hygiène du milieu

8.2.1 Dépôt du Rapport de fermeture de projet de construction de l'aqueduc

DÉPÔT

Le rapport de fermeture de projet de construction de l'aqueduc, préparé par la firme d'ingénierie Dessau, a été déposé et reconnu par le Conseil.

8.3.1 Adjudication d'un contrat à la Corporation de bassin versant de la Jacques-Cartier pour la réalisation d'une revue de documentation scientifique relatif au Projet Énergie Shannon Power

102-06-11

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une centrale hydroélectrique ;

CONSIDÉRANT QUE la rivière Jacques-Cartier est une rivière à saumon en restauration ;

CONSIDÉRANT le projet de contrat soumis par la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) ;

102-06-11

CONSIDÉRANT QUE la CBJC a les compétences pour une revue de la documentation scientifique portant sur l'impact de la multiplicité d'obstacles à la migration du saumon sur la viabilité de ce projet d'une centrale hydroélectrique ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

APPUYÉ par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon octroi un contrat à la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) au montant de 10 500.\$, taxes en sus, pour les travaux d'une étude de révision de la documentation scientifique ;

ET QUE la dépense soit affectée à même la réserve financière de la centrale hydroélectrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3.2 Octroi d'une subvention à la Corporation de bassin versant de la Jacques-Cartier pour un projet d'étude sur le saumon atlantique relatif au Projet Énergie Shannon Power

103-06-11

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une centrale hydroélectrique ;

CONSIDÉRANT QUE la rivière Jacques-Cartier est une rivière à saumon en restauration ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) ;

CONSIDÉRANT QUE la CBJC a les compétences pour une étude de télémétrie du comportement du saumon nécessaire à la réalisation des études d'impacts environnementaux pour la construction d'une centrale hydroélectrique ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

APPUYÉ par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon octroi une subvention à la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) au montant de 51,185.\$ pour les travaux d'une étude de télémétrie du comportement du saumon ;

ET QUE la dépense soit affectée à même la réserve financière de la centrale hydroélectrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Correspondance du mois de mai 2011 – dépôt de la liste

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois de mai 2011 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

104-06-11

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné *QUE* les les comptes suivants soient payés :

Acklands Granger – gants	55.86\$
Admini-Gestion Inc. – services AGI	5 177.89
Adsum – 2 ^e versement – publicité Guide Valcartier	854.44
Agence du Revenu – DAS – mai	9 686.98
Alain Castonguay – administration et colloque à Gatineau	1 767.33
Aquatech Services Techniques – aqueduc	2 738.41
AquaZach Inc. – chlore	197.55
Archambault – livres	386.83
Armtéc – grilles pour les capteurs dans les rues	688.68
Atlantis Pompe Ste-Foy – pièces pour machine à pression	38.71
Bell Canada	2 691.13
Bell Mobilité – cellulaires	426.28
Boiteau Luminaire – ampoule-tableau de pointage du baseball	13.10
Boivin & Gauvin – cagoules Nomex	455.14
Boucher & Lortie – réparations	238.01
Brassardburo – fournitures	944.63
Brigitte Olivier – fournitures et achat pour soirée des bénévoles	412.60
Cam-Trac Bernières – pièces pour tracteur	132.06
Canac Marquis Grenier – fournitures	1 075.99
Centre de Téléphone Mobile – radios	1 794.33
Centre Mécanique Shannon – réparations	259.22
Charles Rossignol Inc. – réparations	1 249.86
Claude Fournier – vaccin – postes 25 et 29	62.69
Claude Lacroix- célébrant – mariage civil	200.00
Clive Kiley – dépenses (mariages, km et allocation mensuel	3 838.22
Commission des transports du Québec – enregistrement véhicules	129.00
Concepts Gingras Inc. – location de quatre toilettes pour l'été	683.55
Co-op Ste-Catherine – fournitures et pièces	622.25
Dale Feeney – kilométrage (9.\$) /honoraires professionnels-mai	3 409.00
Décoration Lamontagne Inc. – peinture pour plancher au chalet	458.71
Delage Landen – système postal	423.04
Éditions Yvon Blais – mises à jour	679.62
Elaine Neville – fournitures et kilométrage	101.59
Équipement L.A.V. Inc. – fournitures	136.71
Fernand Dufresne Inc. – essence	229.71
Fleuriste Flora-Gi Enr.	95.70
Flora-Gi Enr. – corbeille à fleurs pour Michael Neville	66.08
G. Doyon Cuisine Inc. – achat de congélateur	1 879.76
G.L.P. Paysagiste Inc. – travaux de voirie	352.48
Gébourg – entretien lampadaires	1 373.92
Germaine Pelletier – kilométrage, repas, urbanisme	81.95
Graphic AI Design – lettrage	85.44
Graphica Impression Inc. – journal – mai	2 631.84
Hydro-Québec	6 654.20
Hydro-Québec – postes de pompage, surpression, éclairage public	7 927.44
Imprimerie Nicober Inc. – fournitures	1 747.61
Inter-Cité Construction Ltée. – recommandation pmt. No.8 Lot3C	380 953.13
Jacques Poulin – formules universelles	786.08
Jean-François Denis – prévention	68.53
Jean-Marc Pageau – édifice et contrat – mai et juin	3 027.61
L.V.M. Inc. – honoraires	1 781.39
LaHaye Fleuriste – corbeille à fleurs – Michael Neville	144.68
Laurentide Re/sources Inc. – peinture récupérée	62.72
LCS Inc. – honoraires professionnels	333.23
Librairie la liberté – livres	480.58
Lucie Laperle – allocation – juin	972.22
M.R.C. Jacques-Cartier – mises à jour	11 334.07
Maison Anglaise – livres	152.65
Marie-Josée Monderie – remplacement – Brigitte	33.12
Matrec – location – bacs de recyclage	222.15
Messagerie Inter Cité	112.28
Michel Fillion, relieur	74.33
Michel Marquis – fournitures pour centre communautaire	513.30

	Ministère du Revenu – DAS.....	22 390.41\$
	Ministre des Finances – licence de boisson – Summerfest.....	240.00
	Nathalie Lagacé – surveillance – examen.....	48.00
	Natrel – eau et crème.....	105.00
	Orizon – système de communication.....	191.08
	P. Aubut Inc. – réparations.....	123.32
	Pagenet – téléavertisseurs.....	11.28
	Pièces d'auto Guill – fournitures.....	18.82
	Pièces d'auto Guill Val-Bélair – pièces.....	49.07
	Pizzeria Paquet – réunion.....	68.00
	Postage on Call – timbres.....	2 500.00
	Postes Canada – envoi Shannon Express et avis projet Hydro.....	896.45
	Produits Kyran-ô – pizza – Winterfest.....	210.00
	Promotions Murray Inc. – vêtements.....	850.16
	Pyromax Pyrotechnie Inc. – feux artifices pour Summerfest.....	2 848.13
	Quinc. Co-Op Ste-Catherine – peinture et fournitures.....	565.92
	Ram Gestion d'achats – fournitures.....	568.81
	Raymond Robitaille Excavation Inc. – contrat déneigement.....	73 622.89
	Référence Solutions Inc. – écran pour le maire.....	183.31
	Reliance Protectron.....	125.77
	Renaud-Bray – livres.....	322.18
	Réseau de Transport de la Capitale – contrat – autobus.....	53 134.46
	Réseau Sepaq – Aquarium du Québec – certificat de cadeau.....	52.98
	Restaurant St-Hubert – réunion.....	124.63
	Richer Boulet – membrane pour voirie.....	473.71
	Samon Bélair/Deloitte & Touche – honoraires professionnels.....	3 417.75
	Sani-Orléans Inc. – stations de pompage et vidange de fosses.....	1 094.41
	Services Technologiques A.C. Inc. – entretien – poste 25.....	30.13
	Shirley Kiley – équipement – pétanque.....	52.34
	Sinto Inc. – produits entretien – camions et tracteurs.....	280.47
	Spécialiste du stylo – fournitures et chaise.....	788.54
	Spécialiste du Stylo – nouveau bureaux.....	1 367.10
	Stephane Hamel – casques pour la boîte à savon.....	136.57
	Télus – cellulaire – directeur général.....	58.88
	Trudel & Piché – tracteur.....	3 321.42
	Turcotte 1989 Inc. – pièces pour réparer compteur.....	553.11
	Unisource – papier.....	208.89
	Usinage Chicoine Enr. – honoraires professionnels.....	1 503.81
	Ville de Québec – traitement des boues de fosses septiques.....	60.00
	Wolseley – asphalte froid.....	627.62
104-06-11	Total	639,433.03\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative**13.1 Autorisation d'embauche pour le poste d'inspecteur à temps complet au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement**

105-06-11

CONSIDÉRANT la résolution 41-03-2011 autorisant un appel de candidatures pour le poste de « Inspecteur en bâtiment » à temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) meilleurs candidats ont été retenus parmi les postulants qui ont été rencontrés par le comité de sélection de Shannon ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche deux (2) Inspecteurs en bâtiment, soit M. François Bissonnette et Mme Amélie Girard, à raison de 35 heures par semaine ;

QUE la rémunération soit selon l'échelle salariale établie pour l'Inspecteur en bâtiment ;

105-06-11

QUE la période probatoire soit fixée à six (6) mois de la date d'embauche ;

ET QUE, conformément à une condition d'embauche, l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux reconnus à tous les employés permanents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Finances et Greffe

14.1 Autorisation de correction d'un sentier pédestre rejoignant la Véloposte Jacques-Cartier-Portneuf

106-06-11

CONSIDÉRANT la résolution 84-05-2010 autorisant le cadastre et l'acquisition d'un sentier pédestre qui joint la piste multifonctionnel de SPJCP ;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur, Denis Vaillancourt a avisé le 30 juillet 2010 que le propriétaire du sentier, Développement Sylmar Inc., n'a pas construit le sentier sur le lot 394-59 mais qu'il empiète sur le lot 395-31 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du sentier n'a toujours pas corrigé la situation de l'emplacement dudit sentier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise l'arpenteur Denis Vaillancourt de faire une correction du lot 394-59 afin d'inclure la partie du sentier qui empiète sur le lot 395-31 ;

QUE ces modifications soient transmises au notaire Mario Boilard pour la préparation du contrat d'acquisition ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Acquisition de deux parties de rues sur les rues Juneau et Conway

107-06-11

CONSIDÉRANT le dépôt de la réforme cadastrale le 21 février 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Angeline Richard Daigle, propriétaire du parc des maisons mobiles, a découvert des parties de rues Juneau et Conway encore enregistrés à son nom, lot 4 368 307 ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 26-02-1992 autorise les actes de vente d'acquisition de la rue Juneau ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de cadastre de remplacement cadastral, minute 11036 le 13 mai 2011 de VRSB, a.g., afin de créer 4 847 747 et 4 847 749, décrit les superficies totalisant 1095,1 m² à acquérir et le lot 4 847 748 le parc des maisons mobiles ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Angeline Richard Daigle a acceptée une offre de compensation, depuis 1992 au montant total de 1,620.\$;

107-06-11

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise l'offre de compensation à Mme Angeline Richard Daigle au montant total de 1,620.\$ pour l'acquisition des lots 4 847 747 et 4 847 749, d'une superficie totale de 1095,1 m² ;

QUE Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation du contrat d'acquisitions desdits lots ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 Autorisation de modification de l'identité du directeur général auprès de Revenu Québec et de ClicRevenu

108-06-11

CONSIDÉRANT l'embauche d'un nouveau Directeur général en août 2010, résolution 137-07-2010 ;

CONSIDÉRANT QUE Revenu Québec et les services électroniques Clic Revenu demandent une autorisation afin de remplacer le nouveau représentant municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise que M. Hugo Lépine, Directeur général et Secrétaire-trésorier, à signer les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Shannon ;

ET QUE le Ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4 Rapport financier 2010 de la Communauté métropolitaine de Québec

DÉPÔT

Le rapport financier 2010 de la Communauté métropolitaine de Québec, a été déposé et reconnu par le Conseil.

15) Varia**15.1 Adoption et autorisation de signature d'une entente de raccordement de la centrale Énergie Shannon Power avec Hydro-Québec TransÉnergie**

109-06-11

CONSIDÉRANT le projet de construction et d'exploitation d'une centrale hydroélectrique ;

*CONSIDÉRANT QU'*Hydro-Québec, le 28 juin 2010, a émis un avis d'acceptation de la soumission de la Municipalité dans le cadre du programme PAE-2009-01 ;

109-06-11

CONSIDÉRANT le projet d'entente de raccordement pour l'intégration d'une centrale au réseau d'Hydro-Québec, agissant par sa division Hydro-Québec TransÉnergie, projet #777 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet fera l'objet d'un contrat d'approvisionnement en électricité à intervenir avec la division Hydro-Québec Distribution d'une durée de vingt (20) ans qui pourra faire l'objet d'un renouvellement d'une période additionnelle de vingt (20) ans ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

APPUYÉ par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'entente de raccordement pour l'intégration d'une centrale au réseau d'Hydro-Québec ;

QUE la Municipalité de Shannon s'engage à convenir d'un contrat d'abonnement auprès d'Hydro-Québec Distribution, via le même point de raccordement défini à l'entente, lui permettant d'alimenter ses installations lorsque la centrale est à l'arrêt ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise Clive Kiley, Maire et Hugo Lépine, Directeur générale à signer ledit contrat à intervenir avec Hydro-Québec TransÉnergie pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Adoption de lancement d'un appel d'offres public pour le contrat de gestion de projet et d'ingénierie détaillée pour le projet Énergie Shannon Power

110-06-11

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une centrale hydroélectrique ;

*CONSIDÉRANT QU'*Hydro-Québec, le 28 juin 2010, a émis un avis d'acceptation de la soumission de la Municipalité dans le cadre du programme PAE-2009-01 ;

CONSIDÉRANT le *Règlement pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt et une dépense de 17M\$ en conséquence* adopté le 3 mai 2011 et l'approbation des personnes habiles à voter les 16 et 17 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle adopté le 6 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT la préparation des plans et devis pour la construction de la centrale hydroélectrique nécessite une firme d'ingénierie spécialisé en la matière ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

APPUYÉ par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise M. Hugo Lépine, Directeur général de lancer un appel d'offre pour les travaux d'ingénierie spécialisés en matière de construction d'une centrale hydroélectrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 Adoption et autorisation de signature d'un contrat d'approvisionnement en électricité de la centrale Énergie Shannon Power avec Hydro-Québec Distribution

111-06-11

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une centrale hydroélectrique ;

*CONSIDÉRANT QU'*Hydro-Québec, le 28 juin 2010, a émis un avis d'acceptation de la soumission de la Municipalité dans le cadre du programme PAE-2009-01 ;

CONSIDÉRANT le projet de contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec du 9 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de contrat est d'une durée de vingt (20) ans pour la livraison de toute l'électricité produite par la centrale hydroélectrique et peut être renouvelé pour une période additionnelle de vingt (20) ans ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte le contrat d'approvisionnement en électricité, tel que déposé par Hydro-Québec Distribution, d'une durée de vingt (20) ans pour la livraison de toute l'électricité produite par la centrale hydroélectrique, renouvelable pour une période additionnelle de vingt (20) ans ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise Clive Kiley, Maire et Hugo Lépine, Directeur générale à signer ledit contrat à intervenir avec Hydro-Québec Distribution pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné propose la levée de la séance extraordinaire à 21h12.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 14 juin 2011 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Étaient présents : le Maire Clive Kiley et conseillers Claude Lacroix, Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

1) Ordre du jour

112-06-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Assentiment à la tenue d'un séance de médiation concernant la demande d'arbitrage de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour le Fonds local pour l'entretien de certains chemins publics de la Municipalité devant la Commission municipale et octroi d'un mandat juridique si nécessaire

113-06-11

CONSIDÉRANT la demande d'arbitrage récente de la Ville de Sainte-Catherine concernant le Fonds local pour l'entretien de certaines voies publiques déposée à la Commission municipale ;

CONSIDÉRANT l'offre de médiation déposée par cette même ville ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de permettre la tenue d'une séance de médiation afin de faire valoir le point de vue différent et contraire de la Municipalité dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité estime également avoir droit à une part du même Fonds de la Ville de Sainte-Catherine conformément aux articles 78.1 et suivants de la loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre de médiation de la Ville de Sainte-Catherine et de la Commission municipale ;

QUE madame la conseillère Sophie Perreault et le directeur général soient désignés pour représenter la municipalité lors de cette séance ;

ET QUE soit permis aux représentants ci-haut désignés d'octroyer, si nécessaire, un mandat au service du contentieux de la municipalité dans la mesure où cela était nécessaire avant la tenue de la prochaine séance du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Autorisation d'embauche des agents de sécurité à temps partiel pour la période estivale 2011 au Service de Sécurité

114-06-11

CONSIDÉRANT la résolution 81-05-2011 autorisant la création d'un Service de Sécurité et l'embauche de 4 agents, soit 2 préposés aux stationnements et 2 agents de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) meilleurs candidats ont été retenus parmi les postulants qui ont été rencontrés par le comité de sélection de Shannon ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

114-06-11

QUE la Municipalité de Shannon embauche les personnes sous-mentionnées comme agents de sécurité attirés aux parcs municipaux, sur appel et selon l'horaire établi par le Directeur des Travaux publics, soit :

M. Mathieu Simard-Bolduc
Sylvain Martineau

Bruno-Pierre Corbin
Dominique Maheux

QUE le Directeur des Travaux publics soit autorisé d'effectuer l'embauche de préposés aux stationnements ;

ET QUE la rémunération soit établie à 15.\$ l'heure pour les agents de sécurité et à 10.\$ l'heure pour les préposés aux stationnements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Modification de la résolution 39-03-2010 concernant la municipalisation de la phase 2 de la rue des Hirondelles afin d'y inclure un lot contiguë

115-06-11

CONSIDÉRANT la résolution 39-10-2010 concernant la municipalisation de la phase 2 de la rue des Hirondelles ;

*CONSIDÉRANT QU'*un lot contiguë portant le numéro 1003-1, situé au 102 rue des Hirondelles devrait être inclus dans la municipalisation de la phase 2 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon modifie la résolution 39-10-2010 de manière à y inclure le lot 1003-1 situé au 102 rue des Hirondelles, Phase II dans la zone municipalisée par telle résolution, conditionnellement à ce que le promoteur s'engage, avant le 30 juin 2011, d'effectuer les suivants :

1. l'aménagement d'un rond de virée temporaire, conforme à la réglementation, par phases ;
2. le dépôt d'une demande de cadastre de la partie de rue pour fins de cession, conforme à la réglementation ;
3. le dépôt d'une lettre provisoire d'attestation de conformité après les travaux ainsi qu'une attestation de conformité de la partie de rue déjà construite de votre ingénieur indiquant – coût total du projet de prolongement (incluant les travaux déjà effectués); coût du cautionnement à produire et qu'il atteste que tous les quittances relatif au projet sont reçues et conformes ;
4. le dépôt d'un cautionnement d'entretien pour une période de deux ans, conformément à la réglementation ;
5. la cession de la partie de rue, devant notaire, conformément à la réglementation.

ET QUE le permis de construction pourra être émis dès que les conditions susmentionnées seront rencontrées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Période de questions

Aucune question ne fut posée.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane Hamel propose la levée de la séance extraordinaire à 20h15.

